



La réforme du Collège à l'épreuve des faits



L'Institution voudrait faire passer les enseignants opposés à la réforme du collège pour des personnes rétrogrades, voire des réactionnaires, qui ne veulent rien changer au collège, qui ne tireraient aucune leçon des échecs de l'Éducation Nationale. En substance, des méchants syndicalistes qui voudraient paralyser la France par leurs postures idéologiques. Nous oserions nous satisfaire des « médiocres résultats » du système éducatif.

Pourtant, la CGT Éduc'Action fourmille d'idées pour l'école ; ses repères revendicatifs en sont d'ailleurs la preuve. Notre vision de ce que devrait être notre système éducatif n'est pas plus idéologique que celle que le ministère nous impose aujourd'hui. À la CGT, nous pensons que la réussite de tous les élèves ne peut s'obtenir qu'avec des moyens pour lutter contre les difficultés et le décrochage scolaire, et non à grands renforts d'EPI et d'AP en classe entière. Nous pensons que le socle commun est une vision réductrice et un simple vecteur de la culture dominante et capitaliste. Le collège devrait, au contraire, permettre d'offrir une culture commune émancipatrice, libérée de tout rapport de domination, dans le cadre d'une co-production de savoirs. Nous ne croyons pas non plus au discours selon lequel l'évaluation par compétences permettrait aux élèves de progresser car elle serait plus fine et plus précise. Nous refusons cette hypocrisie car l'évaluation par compétences, même si elle est minorée par le ministre, est elle bien une recommandation de l'OCDE afin de répondre aux exigences patronales.

Nous ne sommes pas dupes. Le collège ne peut, seul, endosser la responsabilité d'une école qui ne permet plus l'émancipation et l'ascension sociale. Il ne doit pas plus être la courroie de transmission des objectifs patronaux et la gare de triage entre les pauvres qui seraient irrémédiablement destinés à l'enseignement professionnel et les autres. La réforme ne changera rien à cet état de fait. Pire, elle l'aggravera !

Ne nous laissons pas piéger et portons haut et fort l'idée qu'une autre École est possible. Mais pas celle-là !

Une mise en concurrence et des conditions de travail dégradées

Conditions de travail : Cette rentrée rime avec temps de travail alourdi et sensation chez certains de « mal faire » ou de ne pas faire assez.

Certains enseignants voient leur nombre de classes en responsabilité augmenter. C'est le cas des professeurs de LV2. D'autres se voient obligés d'aller travailler sur plusieurs établissements car ils se retrouvent en sous-service. Arriver dans un nouvel établissement, être TZR ou contractuel tiendra encore plus de la gageure que précédemment. Se voir contraint d'enseigner l'Enseignement Intégré de Sciences et Technologie (EIST) en sixième est, pour les professeurs de sciences qui ne sont pas volontaires, un véritable bouleversement de leurs pratiques. Certains chefs d'établissement l'ont imposé à des collègues qui ne le souhaitaient pas. Discipline pour laquelle, accessoirement, ils n'ont pas été formés, ce nouvel enseignement est évidemment un premier pas pour favoriser le remplacement à l'interne dans les matières scientifiques.

Autonomie ou avènement officiel de la concurrence entre établissements. Les parents peuvent désormais faire leur choix, ou leur marché, entre les collèges. Certes, c'était déjà le cas. Le choix d'une option, d'une classe à horaires aménagés ou d'une section sportive pouvait judicieusement permettre de faire de l'évitement scolaire et social. Loin de ses objectifs affirmés (tous les collégiens auront au maximum 26 h par semaine), la réforme du collège va en fait renforcer la situation de concurrence entre établissements par le choix de certains EPI ou le maintien de classes bilangues à certains endroits et pas à d'autres mais aussi parce que cette réforme ouvre droit les portes de l'enseignement privé. Ainsi, comme il est inscrit en toutes lettres dans la plateforme de présentation de la réforme du collège distribué à chaque collégien l'an passé : « l'organisation des horaires peut varier dans les collèges privés ». Ainsi, certains collèges privés vont continuer de proposer des options supprimées par la réforme du collège... Mais payantes !

L'Aide Personnalisée : (et non individualisée) puisqu'elle se fera la plupart du temps en classe entière, elle doit se mettre en place à raison de 3 h par semaine pour les sixièmes et une heure par semaine au moins sur les autres niveaux. Les enseignants sont censés avoir le choix dans sa mise en œuvre. Chaque discipline doit donc fournir des heures pour se faire. Une fois le savant calcul de répartition de ces heures effectué, certains chefs d'établissement souhaitent mettre en place une programmation commune sur les compétences ciblées à travailler ainsi qu'une grille d'évaluation commune.

Nous ne parlerons donc plus de liberté pédagogique des enseignants mais bien d'un « ensolement idéologique » des enseignants.

EPI : Casse-tête dans la mise en place des EPI. Il faut réunir les équipes ayant, plus ou moins, choisi de travailler ensemble voire de co-animer (et dont les emplois du temps mis en barrettes entraînent fatalement un temps de présence au collège très distendu). Il faut ensuite expliquer aux parents en quoi le fait de perdre du temps d'enseignement disciplinaire, de mettre en place des projets pas toujours pertinents (qui seront néanmoins évalués), va faire progresser leur progéniture ...

Temps de travail : Prenons l'exemple d'un professeur principal. Sa prime n'est pas revalorisée en cette rentrée. Pourtant, un professeur principal de sixième devra participer aux conseils de cycle (officiels ou informels), appliquer comme les autres les nouveaux programmes, préparer ses créneaux d'AP, les évaluer, se familiariser avec le nouveau bulletin, penser tout son enseignement en termes de compétences. En troisième, les enseignants devront de plus se coordonner pour évaluer ensemble les compétences du socle afin de comptabiliser les points pour le nouveau DNB. Bien sûr, tous ces temps de concertation se feront en dehors du temps de service. Des heures supplémentaires non payées, c'est aussi ça, la réforme du collège.

Un collège toujours plus inégalitaire

Un nouveau Brevet : à partir de juin 2017, l'obtention du Diplôme National du Brevet reposera sur :

- La maîtrise du socle commun pour 400 points. Chacune des huit composantes du socle sera évaluée par une échelle de quatre niveaux possibles (maîtrise insuffisante = 10 points, maîtrise fragile = 25 points, maîtrise satisfaisante = 40 points et très bonne maîtrise = 50 points).

Sur quels critères précis ? Aucune piste n'est avancée par le Ministère. Il va abandonner les équipes pédagogiques à leur triste sort en les laissant, prétextant l'autonomie des établissements et définir dans chaque collège des critères purement locaux (sous la houlette de l'omniprésent conseil pédagogique).

Cela laisse augurer soit des petites « bidouilles » internes pour se débarrasser de cette ineptie, soit la création de machines infernales à évaluer avec tous les degrés imaginables de complexité et d'inefficacité ! En plus d'avancer encore un peu vers le démantèlement de l'Éducation Nationale, le ministère va accroître le désarroi des enseignants pour qui toutes ces injonctions fumeuses ne font pas sens.

Quant à la hiérarchie, elle se voit, là, dotée d'un outil de pilotage idéal pour faire pression sur les équipes afin que les résultats obtenus soient fidèles aux objectifs définis par l'Académie.

- Un examen terminal pour 300 points. Il comportera trois épreuves notées chacune sur 100 points : la première épreuve écrite portera sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ; une deuxième épreuve écrite portera sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique, une épreuve orale portera sur la soutenance d'un projet au cours d'un EPI ou d'un parcours (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle). L'apparition d'un oral EPI et d'épreuves multidisciplinaires (avant de devenir interdisciplinaires) marque bien la volonté de l'institution d'utiliser l'évaluation comme bras armé pour imposer une réforme dont la grande majorité de la profession ne veut pas.



Du socle, encore du socle, toujours du socle !

Plus que jamais, le Ministère fait du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la pierre angulaire de l'évaluation. Il se décline désormais en cinq domaines et huit composantes mais sa philosophie générale ne change pas : il reste un outil stratégique au service d'une Éducation libérale visant d'abord à l'employabilité des futurs salariés. La récente double-nomination sur l'académie de Paris d'un DASEN primaire/collège et d'un DASEN lycée/supérieur prouve bien la volonté politique d'établir une école du socle jusqu'à 16 ans pour certains et l'accès au « Bac -3 / Bac +3 » pour d'autres.

LSUN : késako ?

Le « Livret Scolaire Unique Numérique du CP à la 3ème » est présenté par le ministère comme un outil « simple » pour rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants. La méthode Coué ministérielle ne masque pas la réalité de cet outil dématérialisé et jargonnant qui ne fera pas sens pour les élèves et les familles, en particulier les plus éloignés de la culture scolaire. Le retour d'items comportementaux, sortis par la porte avec la note de Vie scolaire et revenant par la fenêtre, signifie bien que la normalisation des comportements est un objectif majeur du système. Enfin, le traitement numérique de ce livret, au-delà du prétexte « facilitateur de communication » et de l'aspect « mode incontournable », présente un recueil de données personnelles qui met le citoyen sous surveillance dès son plus jeune âge.

Bilan évaluation

Cette réforme de l'évaluation qui s'appuie sur un nouveau Livret et un nouveau Brevet, masquée par le vrai-faux débat sur la suppression des notes, ne remet nullement en cause l'aspect « sélectionneur » que le système entend faire jouer à l'enseignant. Transformé en machine à croix, celui-ci va se retrouver « ensoclé » à constater l'accroissement des inégalités scolaires.



Éduc'Action 62

63, rue René Lanoy Lens 62300

☎ 03.21.78.99.06 ou 06.75.87.21.20

✉ 62@cgteduc-lille.org

Site : <http://www.sdencgt62.org>